



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Age de la retraite

Question écrite n° 6055

Texte de la question

M. Richard Cazenave attire l'attention de M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre sur la situation des anciens combattants ayant servi en Afrique du Nord, et sur leurs revendications. Il lui demande si le Gouvernement compte faire évoluer le dossier de la retraite professionnelle anticipée, dans le sens des nombreuses propositions de loi déposées sur le bureau de l'Assemblée nationale.

Texte de la réponse

1/ Des sa prise de fonction, le ministre des anciens combattants et victimes de guerre a fait procéder à un chiffrage des propositions de loi tendant à accorder le bénéfice de la retraite anticipée en fonction du temps passé en Afrique du Nord. Une telle initiative n'avait encore jamais été prise par ses prédécesseurs à sa connaissance. Le coût estimatif de cette mesure a fait l'objet d'une étude concertée avec les représentants du Front uni. Il est maintenant acquis que la retraite anticipée représente une dépense minimale de 60 milliards de francs pour une durée moyenne de séjour en Afrique du Nord de dix-huit mois, montant tout à fait incompatible avec les efforts engagés par le Gouvernement pour rétablir l'équilibre financier des régimes spéciaux. Ce chiffrage tient compte des économies liées au non-versement de certaines indemnités ; mais il ne peut intégrer le raisonnement économique tablant sur l'embauche immédiate d'un chômeur rémunéré de façon équivalente grâce au départ anticipé à la retraite d'un ancien d'Afrique du Nord. Dans ce domaine, l'expérience conduite en 1982 a montré en effet que l'abaissement de l'âge de la retraite ne s'accompagnait pas de la création automatique d'emplois. Comme le ministre des anciens combattants et victimes de guerre l'a précisé lors du débat budgétaire à l'Assemblée nationale, le Gouvernement n'entend pas en rester là et recherche actuellement une mesure tangible pour témoigner la reconnaissance de la nation aux anciens d'Afrique du Nord.

Données clés

Auteur : [M. Cazenave Richard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6055

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 1993, page 3131

Réponse publiée le : 29 novembre 1993, page 4248